

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 73 (2017)

COMICE AGRICOLE - Règlementation stationnement - Rue Martial Vuidet - 30 juillet 2017

Le Maire de la Commune de Châtillon-sur-Loire

Vu la loi n° 822.13 du 02/03/1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L 2213.1 et 2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et la sécurité publique à l'occasion des festivités Comice Agricole du 30 juillet 2017.

ARRETE

ARTICLE 1er : A l'occasion des festivités du Comice Agricole, le stationnement sera interdit Rue Martial Vuidet de 10 heures à 20 heures.

ARTICLE II : La Gendarmerie et le Garde-Champêtre sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

ARTICLE III : Une ampliation du présent arrêté sera publiée et affichée et remise :

- . Aux organisateurs des festivités,
- . M. Christophe MACÉ, Chef du Service Technique,
- . Au Chef de la Gendarmerie,
- . Au Chef de Corps des Sapeurs Pompiers,
- . Au Garde-Champêtre

Fait à Châtillon sur Loire, le 25 juillet 2017

Le Maire,

Emmanuel RAT

Acte certifié exécutoire compte-tenu
de sa publication le : 25 juillet 2017
ou de sa notification le :
Le Maire,

